



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

13^{ème} RALLYE DU VAL D'ORAIN

28 Août 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 19 Juillet 2021
Ouverture des engagements :	Lundi 19 Juillet 2021
Clôture des engagements :	Lundi 23 Aout 2021 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 21 Aout 2021
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 21 Aout 2021 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Vendredi 27 Aout 2021 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérifications des documents le :	Vendredi 27 Aout 2021 de 15h00 à 21h00
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Vérifications des voitures le :	Vendredi 27 Aout 2021 de 15h15 à 21h15
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 27 Aout 2021 de 15h15 à 21h30
Lieu :	Gymnase de Chaussin
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 27 Aout 2021 à 20h00
Lieu :	Mairie de Chaussin
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 27 aout 2021 à 22h00
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 27 Aout 2021 à 22h30
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Briefing des pilotes prioritaires le :	Vendredi 27 Aout 2021 à 22h00
Lieu :	Gymnase Chaussin
Départ de la 1 ^{er} Etape le (<i>Première Voiture</i>) le :	Samedi 28 Aout 2021 à 7h30
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Arrivée de la 1 ^{er} Etape (<i>Première Voiture</i>) le :	Samedi 28 Aout 2021 à 16h07
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Vérification finale le :	Samedi 28 Aout 2021
Lieu :	Garage GP Automobile Chaussin
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats le :	Samedi 28 Aout 2021, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 28 Aout 2021, ½ heure après l'affichage définitif du Rallye
Lieu :	Gymnase de Chaussin

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise le 13^{ème} Rallye du Val d'Orain en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Ecurie du Val d'Orain organise le 13^{ème} Rallye du Val d'Orain en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE le **28 Août 2021** sous le numéro **47** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **332** en date du **30 Mai 2021**

Comité d'Organisation

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Secrétariat du Rallye

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : asa.jura@laposte.net

Internet : www.asajura.fr

Permanence du Rallye : **Mairie de Chaussin**

Organisateur technique

Nom : **ECURIE DU VAL D'ORAIN**

Adresse : **4 rue des Frères POUSSOT – 39120 CHAUSSIN**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Courriel : ecurie.du.val.dorain39@gmail.com

Secrétariat du Rallye pour les concurrents

Nom : **ECURIE DU VAL D'ORAIN – RALLYE DU VAL D'ORAIN**

Adresse : **200 rue des Prés Dole – 39800 MONTHOLIER**

Téléphone : **06.69.24.67.87**

Courriel : ecurie.du.val.dorain39@gmail.com

Permanence du Rallye : **Mairie de CHAUSSIN**

Le : 27 Aout de 17h00 à 22h30 et le 28 Aout de 07h30 à 19h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs présidents :	Josiane CHARLIEUX	Licence n° 9434
Commissaires Sportifs :	Bernard SOUFFLET	Licence n° 18577
Commissaires Sportifs :	Jacques CUNY	Licence n° 3036
Directeur de Course :	Christian HAMON	Licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint :	Philippe DREAU	Licence n° 2281
Directeur de Course Adjoint aux ES :	J-Paul BROTTIER	Licence n° 13533
Directeur de Course Adjoint aux ES :	Joël JUGNIOT	Licence n° 6813
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/3/5 :	Pierre GUELAUD	Licence n° 15125
Directeur de Course Adjoint ES 1/3/5 :	Pierre GODOT	Licence n° 23434
Directeur d'épreuve chronométrées ES 2/4/6 :	Gérard FINQUEL	Licence n° 1913
Directeur de Course Adjoint ES 2/4/6 :	J-Marc DELOY	Licence n° 6830
Directeur de Course Véhicule 00 :	Marc BRODUT	Licence n° 111034
Directeur Administratif / Parc :	Brigitte DREAU	Licence n° 2282
Commissaires Techniques Responsables :	Michel GUYOT	Licence n° 4432
Commissaires Techniques :	J-Louis REVERCHON	Licence n° 6835
.....	Serge BULLIER	Licence n° 55989
.....	Michel PETETIN	Licence n° 217737
Véhicule Tricolore :	Hubert BENOIT	Licence n° 3617
Véhicule Autorité :	Christophe BOURGES	Licence n° 13672
Véhicule Balai :	Brigitte DREAU	Licence n° 2282
.....	Martine REVERCHON	Licence n° 14505
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) :	J-Jacques RODRIGUEZ	Licence n° 6857
Chargé des relations avec les Commissaires :	Nicole RODRIGUEZ	Licence n° 30703
Chargé des relations presse :	Raymond GUINCHARD	Licence n° 9092
Informatique & Classement :	Jean Paul DURAND	Licence n°
Sécurité radio :	Thierry TRONTIN	Licence n° 187858
Médecin Chef : ES 1 / 3 / 5	Stéphanie CHERREAU	
Médecin : ES 2 / 4 / 6	Patrick CHERREAU	

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional du Val d'Orain compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2021 Coef 2
- ✓ Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2021 et le Trophée des Coéquipiers
- ✓ Le challenge ASA JURA 2021

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 13^{ème} RALLYE du VAL D'ORAIN 2021 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 23 Aout 2021 (minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **290,00 €**
- Equipage 100% ASA JURA ou 5 engagements groupés : **260,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **580,00 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 23 Aout 2021 (Minuit)** à l'adresse suivante, (cachet de la poste faisant foi).

ECURIE DU VAL D'ORAIN – RALLYE DU VAL D'ORAIN

200 rue des Prés Dole - 39800 MONTHOLIER

Tel : **06.69.24.67.87**

Courriel : ecurie.du.val.dorain39@gmail.com

- L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 13^{ème} Rallye du Val d'Orain représente un parcours de 143,40 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,50 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 / 3 / 5 « MOUTHIER-en-BRESSE / AUTHUME-en-BRESSE » 6.50Km (Nouvelle ES)
- ES 2 / 4 / 6 « Les HAYS / ASNANS BEAUVOISIN » 7,00Km (Parcours modifié)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages, des contrôles seront effectués par les organisateurs et le Gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des rallyes.

6.2.1P

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** du :

- Samedi 21 Aout 2021 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Vendredi 27 aout 2021 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le road book est à retirer à CHAUSSIN (39120), BAR PMU « Café du Centre »

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Compte tenu de la crise sanitaire en date d'envoi de notre règlement en préfecture, il n'y aura pas de cérémonie de remise des prix.

Un trophée sera remis à chaque équipage au départ de l'épreuve.